

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 44

N°034

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020

L'AN deux mille vingt, le 20 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le
, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, BELAIR Katalyne, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, OZHAN Mizgin, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Madame Zakia BOUZIDI	Madame Karine FRANCLET
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Pierre SACK
Monsieur Miguel MONTEIRO	Madame Ling LENZI
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN

Secrétaire de séance : Sack Pierre

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/

OBJET : Evolution du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu les décrets n°87-1099 et 87-1100 du 30 décembre 1987 modifiés portant respectivement statut particulier et échelonnement indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires communes aux cadre d'emplois de catégorie A,

Vu l'arrêté n°2019-288 du 19 décembre 2019 du Président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Île-de-France dressant la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les besoins de la commune sur des emplois de direction ;

Considérant qu'un agent communal figure sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne et qu'il faut donc créer un poste d'attaché pour permettre sa nomination ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour

DELIBERE :

DECIDE la modification du tableau des effectifs pour prendre en compte la création d'un emploi permanent à temps complet suivant :

- 1 ETP correspondant au grade d'administrateur territorial hors classe
- 1 ETP correspondant aux grades du cadre d'emploi des attachés territoriaux

DECIDE que la titularisation de l'agent concerné entraînera la suppression du poste d'animateur. Un refus de titularisation entraînera la réintégration de l'agent dans son grade d'origine et la suppression du poste d'attaché correspondant.

DECIDE d'approuver l'évolution du tableau des effectifs comme suit :

Catégorie	Cadre d'emploi	Effectifs permanents au TEB	Création d'emploi	Suppression d'emploi
Emplois fonctionnels				
	DGS	1		
	DGA	4		
Filière administrative				
C	Adjoints administratifs territoriaux	270		
B	Rédacteurs territoriaux	100		
A	Administrateur territorial hors classe		1	
A	Administrateurs territoriaux	3		
A	Attachés territoriaux	127	1	
Filière animation				
C	Adjoints d'animation territoriaux	112		
B	Animateurs territoriaux	21		
Filière technique				
C	Adjoints technique territoriaux	456.5		
C	Agents de maîtrise territoriaux	27		
B	Techniciens territoriaux	45		
A	Ingénieurs en chef territoriaux	7		
A	Ingénieurs territoriaux	13		
Filière médico-sociale				
C	Auxiliaires de puériculture territoriaux	58		
C	Auxiliaires de soins territoriaux	33		
A	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	16		
B	Techniciens paramédical territoriaux	6		
A	Cadres territoriaux de santé paramédicaux	2		
A	Infirmiers en soins généraux territoriaux	24.5		

A	Médecins territoriaux	4		
A	Psychologues territoriaux	11.5		
A	Puéricultrices territoriales	9		
Filière culturelle				
B	Assistants conservation patrimoine et bibliothèque territoriaux	1		
A	Bibliothécaires territoriaux	2		
A	Attachés conservation du patrimoine territoriaux	2		
Filière sportive				
B	Educateurs territoriaux des APS	27,5		
A	Conseillers des APS territoriaux	1		
Filière sociale				
C	Agents sociaux territoriaux	43		
C	ATSEM territoriaux	156		
A	Assistant socio-éducatifs territoriaux	50		
A	Conseillers socio éducatifs territoriaux	2		
Filière police				
C	Agents de police territoriaux	23		
B	Chef de service Police municipale	1		
Sans filière				
	Sans cadre d'emploi (<i>médecins-dentistes, assistantes maternelles, collaborateurs de cabinet</i>)	57		
	Sans catégorie (<i>surveillant-e-s point école</i>)	34		
	Total effectif au 15/01/2020	1751.5		
	Nouvel effectif au 20/07/2020	1753.5		

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels sur ces emplois faute de candidatures de fonctionnaires.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

La Maire,

Karine FRANCLET

